



# Communiqué de presse

Luxembourg, le 14 décembre 2017

## La Cour des comptes européenne annonce une nouvelle approche en matière d'audit des dépenses de cohésion

La Cour des comptes européenne expérimente une nouvelle approche de ses audits de conformité portant sur les dépenses de cohésion. Les auditeurs procéderont en particulier à la vérification des informations fournies par la Commission européenne, l'entité auditee, relatives à la légalité et à la régularité des dépenses de l'UE, tout en mettant davantage à profit les travaux réalisés par les autorités d'audit des États membres. La Cour des comptes européenne publie aujourd'hui un document d'information sur cette approche, destiné à toutes les personnes qui s'intéressent à la politique de cohésion et à l'audit de celle-ci.

La Cour des comptes européenne s'attachera à déterminer l'exactitude des informations fournies par la Commission européenne sur la légalité et la régularité des dépenses de cohésion. Dans la pratique, en vertu de cette nouvelle approche, les auditeurs examineront les contrôles déjà effectués par la Commission européenne et par les autorités d'audit des États membres. Ils procéderont notamment à l'analyse des fichiers d'audit et à la réexécution de travaux d'audit déjà réalisés au niveau des bénéficiaires. Sur cette base, ils tireront une conclusion sur la fiabilité des informations fournies par la Commission pour chacun des programmes, estimation du taux d'erreur résiduel comprise, ainsi que pour le domaine de la cohésion dans son ensemble. Ils formuleront également leur opinion globale sur la légalité et la régularité des dépenses de l'UE sur la base de ces travaux.

*«Cela marque un tournant dans notre manière d'auditer les dépenses de cohésion», a affirmé M. Klaus-Heiner Lehne, le président de la Cour des comptes européenne. «Dans notre stratégie pour 2018-2020, nous avons décidé de porter un regard neuf sur nos modalités d'audit du budget de l'UE et sur les moyens d'accroître la valeur ajoutée de notre déclaration d'assurance. Pour la période 2014-2020, nous devrions être en mesure de tirer parti de systèmes de contrôle interne plus aboutis et des audits effectués par les autorités d'audit des États membres. Nous pourrions ensuite proposer au Parlement européen et au Conseil de procéder à une évaluation externe indépendante de la fiabilité des informations sur la légalité et la régularité des dépenses de cohésion fournies par la Commission.»*

Les résultats de ces audits seront communiqués dans le prochain rapport annuel, dans le cadre de la déclaration d'assurance relative à l'exercice 2017.

### Remarques à l'intention des journalistes

Le document d'information de la Cour des comptes européenne intitulé «The ECA's modified approach to the Statement of Assurance audits in Cohesion» (Nouvelle approche de la Cour des comptes européenne concernant les audits relatifs à la déclaration d'assurance dans le domaine de la cohésion) est disponible ici:

<http://bit.ly/ECAcohesionBP>

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole T: (+352) 4398 47063  
Damijan Fišer – Attaché de presse T: (+352) 4398 45410  
12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg  
E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu) @EUAuditors eca.europa.eu

M: (+352) 691 55 30 63  
M: (+352) 621 55 22 24